

AVIS DE MODIFICATION À LA PROCÉDURE DE REJET DE RAPPORT PRÉLIMINAIRE/FINAL

Montréal, le 15 février 2021

Afin de faciliter le remplacement des rapports préliminaires et finaux transmis via la plateforme Telus, une nouvelle fonctionnalité a été ajoutée. À compter d'aujourd'hui, il sera possible de permettre aux employés de Desjardins de « rejeter » un rapport préliminaire ou final afin qu'il puisse être soumis de nouveau par le notaire.

Dorénavant, au lieu d'appeler chez Telus pour que soient apportées les modifications nécessaires pour procéder au remplacement d'un rapport, le rejet pourra être effectué par Desjardins après avoir obtenu l'accord du notaire l'ayant soumis. Une note générant un courriel incluant la raison du remplacement du rapport sera ensuite envoyée au notaire responsable du dossier et celui-ci devra produire de nouveau le rapport dans la plateforme Assyst Immobilier.

Cette nouvelle fonctionnalité :

- Sera disponible pour tous les mandats hypothécaires résidentiels transmis par Desjardins sur la plateforme Assyst Immobilier
- Peut être activée par Desjardins par l'intermédiaire de l'interface Prêteur
- Permettra au notaire de modifier un rapport sans avoir à communiquer avec Telus :
 - Si Desjardins convient avec le notaire que le rapport préliminaire/final devrait être modifié et soumis de nouveau par ce dernier
 - Si un notaire a contacté Desjardins pour demander que le rapport préliminaire/final soit retiré afin de permettre de soumettre à nouveau le rapport mis à jour
- Créera une note pour le mandat, informant par courriel le notaire que le rapport a été « rejeté » et le motif de cette action

Fédération des caisses Desjardins